

Consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Organisation / Organisation / Organizzazione	Les Vert du canton de Neuchâtel (Verts NE)
Adresse / Indirizzo	Avenue de la Gare 3 2000 Neuchâtel
Datum, Unterschrift / Date et signature / Data e firma	20.02.2019

Merci d'envoyer votre prise de position, par courrier, à l'Office fédéral de l'agriculture, Schwarzenburgstrasse 165, 3003 Berne ou par courrier électronique à schriftgutverwaltung@blw.admin.ch. Un envoi en format Word par courrier électronique facilitera grandement notre travail. D'avance, merci beaucoup.

Allgemeine Bemerkungen / Remarques générales / Osservazioni generali:

Les Verts NE - 2019

Réponse à la procédure de consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+)

Madame, Monsieur,

Les Verts du canton de Neuchâtel (Verts NE) ont pris connaissance de la procédure de consultation relative à la Politique agricole à partir de 2022 (PA22+). S'ils sont en principe en accord avec les idées générales, les Verts NE trouvent que le projet manque d'objectifs clairs. Plusieurs propositions de modifications ou d'ajouts sont donc listées ci-dessous.

Les Verts NE attirent particulièrement votre attention sur le fait que le canton de Neuchâtel a vu dernièrement se construire sur son territoire la plus grande halle d'engraissement de taureaux de Suisse : 700 bêtes entassées dans un hangar sans accès à l'herbe. Les Verts NE s'opposent à ce type d'agriculture et exigent que la Confédération, via la politique agricole 2022 (PA2022+), diminue les subventions fédérales accordées aux élevages dont les bovins ne pâturent pas. A leurs yeux, il est inconcevable qu'un programme de financement public (SRPA), censé contribuer au bien-être animal, soit largement affecté à des exploitations de ce type.

Souhaitant vivement que vous tiendrez compte de nos remarques et suggestions ci-dessous, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Les Verts NE

Neuchâtel, le 4 mars 2019

<p>3.1.3.1 Critères d'entrée en matière et de plafonnement</p> <p>(page 72)</p>	<p>Maintenir le plafonnement à 70'000.- francs par UMOS</p>	<p>Il est nécessaire de maintenir le plafonnement à 70'000.- francs par unité de main d'œuvre standard (UMOS).</p> <p>Pour permettre aux membres de la famille actifs dans l'exploitation d'être assurés, il suffit d'augmenter les sommes de paiements directs d'un forfait représentant une somme raisonnable pour les prévoyances sociales (2^{ème}/3^{ème} pilier et perte de gain).</p> <p>De plus la limitation des paiements directs en fonction du travail (même si l'UMOS n'est pas parfaite) est plus acceptable par la société. Un citoyen aura en effet de la peine à comprendre qu'une exploitation / un exploitant touche par exemple la somme mirobolante de 250'000.- francs pour elle seule.</p>
<p>3.1.3.2 Prestations écologiques requises</p> <p>(page 76)</p>		<p>Le projet manque d'objectifs clairs.</p>
<p>Protection des sols</p> <p>(page 77)</p>	<p>Inclure une mesure en faveur du maintien de la matière organique dans les sols.</p>	<p>Les conditions du sol pendant les travaux sont importantes pour le maintien de la fertilité, mais un moyen conséquent de protéger les sols consiste à favoriser la matière organique. Les taux de matière organique diminuent fortement dans nos sols depuis quelques décennies. Des mesures pour favoriser la matière organique dans les sols doivent être prises. Les couverts végétaux y contribuent, mais les prairies temporaires sur les terres assolées sont beaucoup plus efficaces. Dans ce sens, une contribution aux prairies temporaires serait intéressante, à condition que ces dernières ne remplacent pas des prairies naturelles.</p>
<p>Protection des végétaux</p> <p>(page 77)</p>	<p>Limiter la quantité de produits phytosanitaires de synthèse.</p>	<p>Limitation des produits phytosanitaires de synthèse</p> <p>Des mesures visant à limiter, d'une manière générale, l'utilisation des produits phytosanitaires aux besoins avérés et à supprimer le recours aux produits qui présentent un risque élevé pour l'environnement sont nécessaires. Cependant, elles devraient aller plus loin que le seul « Plan d'action Produits phytosanitaires » qui offre des mesures intéressantes de protection des utilisateurs et des conditions de remplissage et de nettoyage des pulvérisateurs. Les quantités de produits phytosanitaires sont beaucoup plus importantes en Suisse qu'à l'étranger en général. C'est pourquoi la Suisse doit viser une vraie réduction des quantités utilisées et surtout des quantités retrouvées dans l'environnement (eau et air particulièrement).</p> <p>Utilisation des unités de traitement par hectare</p>

	Utiliser des unités de traitement par hectare en plus des kg/ha.	<p>Les quantités de produits phytosanitaires devraient être enregistrées non seulement en tonnes, mais également dans l'une (au moins) des unités suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ IFT : l'Indicateur de Fréquence de Traitement (lien) ➤ NODU : Afin d'apprécier les avancées du plan Ecophyto et les évolutions des usages des produits phytosanitaires, un indicateur de suivi du recours aux produits phytopharmaceutiques a été défini avec l'ensemble des parties prenantes, c'est le NODU, « NOMBRE de Doses Unités ». QSA : Quantités de Substances Actives. (lien) ➤ Doses de traitement par hectares
3.1.3.4 Contributions à la biodiversité	Soutenir les moyens de fauche préservant la faune	<p>Soutien aux moyens de fauche préservant la faune</p> <p>Un soutien aux moyens de fauche des prairies, vignes et vergers, préservant la faune, tels que les barres de coupe, rotatives sans éclateur, devrait être intégré.</p>
3.1.3.5 Contributions au système de production et contributions à l'utilisation efficiente des ressources (p 84)	<p>Mettre à disposition des exploitations bio les contributions mentionnées</p> <p>Promouvoir les systèmes agroforestiers</p>	<p>En additionnant les contributions au système de production et les contributions à l'utilisation efficiente des ressources, nombre d'agriculteurs répondant aux prestations écologiques requises (PER) pourraient toucher des contributions similaires à celles versées pour l'agriculture biologique, avec des systèmes ne concernant que des parties d'exploitation. Le système va dans le bon sens, mais il est nécessaire que l'agriculture biologique puisse dans tous les cas obtenir des sommes supérieures.</p> <p>Promotion des systèmes agroforestiers</p> <p>Les systèmes agroforestiers devraient être intégrés aux surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) et comme système de production pour une utilisation efficiente des ressources. Pourtant ils sont les grands absents de ce projet.</p>

